

# Démarche de transition écologique dans les écoles primaires et secondaires

## Comment instaurer une démarche de transition écologique ?

Voici les différentes étapes pour instaurer une démarche de transition écologique dans votre établissement :

1. Diagnostic préliminaire : état des lieux
2. Mobilisation : comité environnemental
3. Activités et actions environnementales
4. Communication environnementale

## L'éducation relative à l'environnement<sup>1</sup>

La mise en place d'une démarche de transition écologique va de pair avec l'intégration de l'éducation relative à l'environnement au sein de l'établissement.

L'éducation relative à l'environnement (ÉRE) concerne toute forme d'éducation qui a trait au rapport à l'environnement. Elle vise à contribuer à l'amélioration de la qualité de l'environnement, à favoriser le développement intégral des personnes et des groupes sociaux et à offrir des pistes pour l'amélioration de la pédagogie. Pour y parvenir, l'ÉRE développe de réelles compétences personnelles et collectives (des savoir-agir et des savoir-être). Elle accompagne la structuration du vouloir-agir et du pouvoir-agir qui constituent des conditions essentielles au passage à l'action.

Dans le cadre de votre démarche, les savoirs-agir peuvent se traduire à travers l'implication des élèves et de la communauté dans la réalisation des différentes actions environnementales mises en place. Le vouloir-agir peut s'exprimer dans les discours, les orientations et les priorités qui seront identifiées lors du diagnostic préliminaire. Enfin, le pouvoir-agir, tant individuel que collectif, peut être illustré à travers l'implication des élèves au sein du comité environnemental ou par la participation des jeunes à des audiences et des consultations publiques, par exemple.

Une définition des concepts liés à l'ÉRE se trouve dans le document de définitions.

Concrètement, dans un établissement scolaire, l'éducation relative à l'environnement se traduit entre autres par :

- Utiliser l'environnement avoisinant (boisé, rivière) comme lieu d'apprentissage ;
- Encourager le partage de compétences entre les pairs, tant entre les élèves qu'entre les membres du personnel (communauté de pratique) ;
- Une foule de stratégies pédagogiques : projets communautaires, jeux de rôles, itinéraires environnementaux, autobiographies environnementales, animations, jardinages pédagogiques, lectures de paysage, mobilisations collectives, etc.

---

<sup>1</sup> Le terme éducation relative à l'environnement est utilisé plutôt que celui d'éducation au développement durable puisque celle-ci inclut toutes les formes d'éducation qui touche le rapport à l'environnement. Bien que le Ministère de l'Éducation utilise le terme éducation au développement durable, l'utilisation des deux termes est reconnue et acceptée.

- Tenir des classes à l'extérieur, que ce soit dans la cour d'école, dans le quartier ou en nature;
- Offrir des formations visant le développement de compétences concrètes, telles que la réparation de vélo, la cuisine zéro déchet ou la fabrication de produits ménagers ou corporels;
- Pour d'autres idées, vous pouvez consulter le [Répertoire des initiatives en développement durable](#) du ministère de l'Éducation, qui répertorie des actions réellement réalisées par des écoles.

Par ailleurs, le ministère de l'Éducation met à votre disposition un [guide sur l'éducation au développement durable](#) en quatre volumes qui permet notamment de faire des liens avec le Programme de formation de l'école québécoise. Deux formations sont données à ce sujet à chaque année scolaire dont [l'enregistrement](#) est disponible en ligne.

De plus, plusieurs ressources sont disponibles sur la plateforme L'École ouverte/Ma classe du Ministère, en plus de la plateforme Télé-Québec en classe, accessibles gratuitement au personnel scolaire.

Enfin, le Ministère mettra en place un Réseau d'ambassadeurs et d'ambassadrices en éducation aux changements climatiques, une communauté de pratique composée d'enseignants et d'enseignantes et de conseillers et conseillères pédagogiques. Ça vous intéresse? Écrivez à [developpementdurable@education.gouv.qc.ca](mailto:developpementdurable@education.gouv.qc.ca).

## L'écocitoyenneté

L'écocitoyenneté constitue la dimension politique du rapport qu'entretiennent les personnes et les sociétés à leur environnement. Elle concerne la prise en charge collective et démocratique des enjeux socio-écologiques car ces derniers sont d'intérêt public. Se déployant à toutes les échelles (de la sphère privée à la sphère planétaire globale en passant par exemple par l'école, le milieu de travail, le quartier, la biorégion, etc.), l'écocitoyenneté comporte des aspects personnel et collectif qui recoupent un certain écocivisme plus instrumental, mais ne s'y réduisent pas. Elle ouvre sur des espaces d'engagement éthique fondamental où les systèmes de valeurs se construisent collectivement en fonction des situations et de leurs contextes. L'écocitoyenneté vise ainsi une écologisation de la citoyenneté et plus largement de la démocratie pour un «vivre-ensemble» incluant au cœur de ses délibérations, les autres formes de vie et les milieux qui les soutiennent. (Référence: Sauv , L., 2017.) Une société écocitoyenne met en place des mesures tangibles (qu'elles soient matérielles, institutionnelles ou sociales) pour régénérer les milieux humains et naturels qui la composent.

Dans le cadre de votre démarche, l'écocitoyenneté peut se traduire par la prise en charge des enjeux environnementaux propres à votre établissement par votre communauté. Celle-ci vous permettra de réaliser des actions environnementales par et pour votre communauté. En réalisant le **diagnostic préliminaire**, présenté dans la section suivante, vous ferez le bilan de la situation actuelle dans votre établissement et pourrez identifier des pistes d'actions répondant à vos besoins.